

**Communiqué de presse :**  
**L'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Brevetés de Belgique (OECCBB) alerte sur la dégradation structurelle des plateformes fiscales et appelle à une concertation durable avec le Ministre Jan Jambon**

Personne de contact : [emmanuel.degreve@degandpartners.com](mailto:emmanuel.degreve@degandpartners.com)

Ohain le 7 octobre 2025,

**En bref**

L'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Brevetés de Belgique (OECCBB) alerte sur les **pannes répétées des plateformes fiscales** du SPF Finances (Biztax, Tax-on-web, etc.), qui paralysent chaque année les déclarations de milliers de professionnels.

Malgré la **prolongation exceptionnelle du délai au 10 octobre 2025**, l'Ordre souligne que **le problème est structurel** : les systèmes informatiques ne sont pas conçus pour supporter la charge de fin de période.

L'OECCBB appelle à une **concertation durable** avec le Ministre des Finances **Jan Jambon** pour bâtir un plan en trois volets :

1. **Amélioration réelle de la disponibilité** des plateformes,
2. **Délai automatique, exploitable et équitable** en cas d'indisponibilité avérée,
3. **Répartition plus harmonieuse des échéances** pour éviter la congestion des serveurs.

Au-delà de la technique, c'est aussi **la santé mentale des professionnels** qui est en jeu. L'Ordre plaide pour une **solution structurelle, humaine et concertée**, plutôt qu'un énième report de dernière minute.

Chaque année, à la même période, les professionnels du chiffre sont confrontés à un phénomène désormais récurrent : l'instabilité chronique des plateformes fiscales de l'administration. Biztax, Tax-on-web et les portails associés sont aujourd'hui saturés, paralysant la capacité de milliers de cabinets à remplir leurs obligations déclaratives dans des délais raisonnables.

Ces défaillances ne sont pas conjoncturelles : elles s'inscrivent dans un problème structurel qui perdure depuis plus de vingt ans. Les infrastructures informatiques du SPF Finances, malgré les efforts répétés de ses équipes, ne sont manifestement pas configurées pour supporter la charge croissante liée à la digitalisation massive des obligations fiscales.

L'OECCBB salue la réactivité du SPF Finances, qui a décidé (à deux reprises) ce 7 octobre de prolonger le délai de dépôt des déclarations ISoc, INR-soc et IPM jusqu'au **10 octobre 2025 inclus**.

Mais il souligne que cette mesure, bien que bienvenue, **n'apporte qu'un soulagement temporaire** : un délai supplémentaire ne remplace pas du temps de travail réellement exploitable.

### Une solution pragmatique et concertée

L'Ordre plaide pour une **réponse structurelle** articulée autour de trois axes :

1. **Engagement de l'administration** à améliorer la disponibilité effective des plateformes, avec communication transparente sur les incidents et périodes de maintenance.
2. **Octroi raisonné et automatique d'un délai** aux membres qui démontrent une indisponibilité documentée, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions dans des conditions de travail normales.
3. **Répartition intelligente des échéances** en deux ou trois vagues de dépôt, afin d'éviter la congestion technologique qui survient systématiquement à la clôture des délais.

L'OECCBB tient à exprimer sa reconnaissance pour **l'écoute constructive du Ministre Jan Jambon** et de ses équipes, mais **insiste sur la nécessité d'une réforme durable**, et non d'une succession de reports de dernière minute.

Derrière cette situation, c'est **la santé mentale de milliers de professionnels** — experts-comptables, comptables, collaborateurs et dirigeants — qui est mise à l'épreuve, dans un contexte où la responsabilité professionnelle et la rigueur fiscale imposent déjà une pression considérable.

L'OECCBB **appelle donc à une concertation urgente et structurée** entre le SPF Finances, les autorités politiques et les représentants des professions du chiffre, pour construire

ensemble un cadre de travail technologiquement fiable, humainement soutenable et administrativement cohérent.

Etat des déclarations au 30 septembre : le secteur fait son travail !

#### Tax on web

	2024	2025	% 2025
15.07	387.536	<b>407.520</b>	<b>34 %</b>
01.09	539.840	<b>504.145</b>	<b>42 %</b>
15.09	601.955	<b>553.280</b>	<b>46 %</b>
30.09	696.432	<b>632.311</b>	<b>53 %</b>

#### BizTax (dont le délai vient d'être reporté)

	2024	2025	% 2025
15.07	45.447	<b>49.463</b>	<b>9 %</b>
01.09	148.414	<b>166.559</b>	<b>30 %</b>
15.09	229.523	<b>247.536</b>	<b>44 %</b>
30.09	356.111	<b>448.651</b>	<b>80 %</b>

#### Biztax - RPB / IPM / StjP

	2024	2025	% 2025
15.07	10.466	<b>11.278</b>	<b>11 %</b>
01.09	20.746	<b>21.730</b>	<b>22 %</b>
15.09	28.403	<b>29.221</b>	<b>29 %</b>
30.09	43.863	<b>52.832</b>	<b>53 %</b>

#### Biztax - BNI-ven / INR-soc / StGF-G

	2024	2025	% 2025
15.07	749	<b>876</b>	<b>7 %</b>
01.09	1.552	<b>1.857</b>	<b>15 %</b>
15.09	2.061	<b>2.483</b>	<b>29 %</b>
30.09	3.363	<b>4.661</b>	<b>38 %</b>